

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 08.

**Rés # 15-01-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, en enlevant, au point 8.2.2, la directive de changement # ME-01R1.

**Rés # 15-01-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014**

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2014, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 15-01-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2014**

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2014, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 15-01-04      COMPTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Chèques 2014 (C1402531 à C1402579 et L140024 et 140025)	114 237,23 \$
- Comptes (C1502580 à C1502636)	140 074,47 \$
- Salaires et rémunérations des élus	38 421,85 \$
- Frais de déplacement	987,94 \$
<b>TOTAL</b>	<b>293 721,49 \$</b>

**Rés # 15-01-05      LUMINAIRES SUR LE STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QU' en 2010, la municipalité a acquis le presbytère de Saint-Siméon de la Fabrique, pour y localiser, en outre, la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE lors des travaux de rénovation de la bibliothèque municipale, il fut constaté que les deux (2) luminaires qui alimentent le stationnement de l'église de Saint-Siméon sont raccordés sur l'entrée électrique du bâtiment acquis par la municipalité ;

ATTENDU QUE les coûts de déplacement et de raccordement desdits luminaires sur l'entrée électrique de l'église seraient assez onéreux pour la Fabrique de Saint-Siméon ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte que les susdits luminaires demeurent branchés sur l'entrée électrique du bâtiment acquis par la municipalité, ayant maintenant la vocation de "bibliothèque".

En compensation, la Fabrique de Saint-Siméon procédera au déneigement du stationnement de ladite bibliothèque, sise au 505 rue Saint-Laurent. Ces luminaires demeurent quand même la propriété de la Fabrique de Saint-Siméon, qui continuera d'en assumer les frais d'entretien et de réparation.

**Rés # 15-01-06      TRAÎNEAU D'ÉVACUATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon possède déjà un traîneau d'évacuation et/ou de survie, mais que celui-ci, en plus de ne servir que pour les personnes de petites tailles, ne peut être utilisé qu'en période hivernale ;

ATTENDU QU' un ambulancier ou un premier répondant ne peut accompagner la personne blessée prenant place dans ce traîneau ;

ATTENDU QU' avec ce traîneau, notre service de sécurité en incendie ne peut emprunter le réseau routier, tant municipal que provincial ;

ATTENDU QUE le service ambulancier nous a informé d'un refus de travail s'il devait évacuer une personne avec le traîneau actuel ;

ATTENDU QUE notre traîneau d'évacuation et/ou de survie est donc devenu très désuet et ne répond plus aux normes actuelles pour un tel service ;

ATTENDU QUE notre service en sécurité incendie dessert, en plus de notre municipalité, le TNO de la MRC de Charlevoix-Est (secteurs de Sagard et Mont-Élie), la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et une partie du territoire de la Ville de La Malbaie ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal entame un processus en vue de trouver du financement pour procéder à l'achat d'un nouveau traîneau d'évacuation et/ou de survie auprès des organismes pouvant éventuellement en avoir besoin, soit :

- la MRC de Charlevoix-Est ;
- la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ;
- le Club de motoneiges Les Aventuriers de Charlevoix ;
- le club V.T.T. du Grand Charlevoix ;
- etc.

#### **Rés # 15-01-07      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 191, concernant le transport adapté en commun pour 2015.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la présentation de l'avis de motion. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est

#### **Rés # 15-01-08      ABROGER LA RÉOLUTION "14-12-17", RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME AIRRL**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution "14-12-17", relativement à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre des programmes d'aide financière à la voirie locale intitulés "Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)", les travaux en régie n'étant pas admissibles.

#### **Rés # 15-01-09      RATIFIER NOTRE INTÉRÊT À HYDRO-QUÉBEC POUR CONVERTIR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À "DEL"**

ATTENDU QU' il y lieu de prendre des mesures d'efficacité énergétique pour notre municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont admissibles au "volet Éclairage public à DEL du programme Bâtiments", d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE ce volet permet aux municipalités de faire le virage écoénergétique en optant pour l'éclairage public à diodes électroluminescentes (DEL) pour leurs infrastructures;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'intérêt que nous avons démontré auprès d'Hydro-Québec pour participer au "volet Éclairage public à "DEL" du programme Bâtiments".

**Rés # 15-01-10 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE LUMINAIRES À "DEL"**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale, aux fins de procéder à une demande de soumissions publiques relative à l'achat de luminaires de rue à "DEL".

Ce contrat d'approvisionnement est conditionnel à l'octroi d'une aide financière de la part d'Hydro-Québec.

**Rés # 15-01-11 RAPPORT DÉPENSES DES TRAVAUX DANS LE RÉSEAU ROUTIER VERSUS SUBVENTION 2014-2015**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

c.c. Ministère des Transports du Québec, Centre de services de La Malbaie.

**Rés # 15-01-12 FORMATION DE COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE POUR UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur Jean-Pierre Lefebvre, selon les termes de la proposition qu'il nous a soumise le 27 novembre 2014, pour former un employé municipal, en l'occurrence monsieur Dave Harvey, en vue d'obtenir les compétences nécessaires de compagnonnage pour opérer et entretenir nos réseaux d'aqueduc municipaux, soient les programmes suivants :

- opérateur de réseau de distribution d'eau potable « Poste P6a »;
- préposé à l'aqueduc « Poste P6b »;
- opérateur de station de traitement des eaux souterraines avec désinfection au chlore "Poste P4a".

Les coûts de ladite formation nécessiteraient une enveloppe budgétaire forfaitaire de 3 300 \$ à 3 900 \$, plus les taxes applicables. La Municipalité de Baie-Sainte-Catherine assumera 50 % des susdits coûts, selon une entente conclue entre les parties en juin 2014.

**Rés # 15-01-13      DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT DE "CACHE-POUBELLES"**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour l'achat de "cache-poubelles", auprès des entreprises suivantes :

- Rona – Gestion Berlaber inc.
- Pépinière Charlevoix inc.
- Meubles Plein-Air D.H. inc.
- Meubles de Jardin Brossard
- Coopérative forestière de Charlevoix
- La COOP de l'Arbre

dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer des matières recyclables – Volet I*, qui finance 70 % des coûts d'achat admissibles.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

**Rés # 15-01-14      ADOPTION DE LA "POLITIQUE SUR LE CARNAVAL"**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption d'une "Politique sur le Carnaval", telle que déposée séance tenante au conseil municipal.

**Rés # 15-01-15      RATIFIER LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les directives de changement ci-dessous mentionnées relatives aux travaux de rénovation de la bibliothèque municipale, soit :

- Directive A-05	Ajout de contreplaqué sur le plancher	Annulée
- Directive A-05-R.1	Ajout de contreplaqué sur le plancher	3 891,25 \$ (plus taxes)
- Directive A-06	Boîte et pourriture	1 080,61 \$ (plus taxes)
- Directive A-07	Escaliers et galeries extérieurs	0 \$
- Directive A-08	Évent de toit	731,95 \$ (plus taxes)
- Directive A-09	Isolation mur extérieur de l'escalier	812,45 \$ (plus taxes)
- Directive ME-01	Travaux déplacement d'un comptoir	Annulée

- Directive ME-02	Travaux de tuyauterie	1 769,00 \$ (plus taxes)
- Directive S-01	Forme de béton au sous-sol	214,63 \$ (plus taxes)
- Directive S-02	Déplacement d'une colonne	1 366,84 \$ (plus taxes)
- Directive S-03	Poutres à renforcer, axes C1 / C2	1 850,07 \$ (plus taxes)
- Directive S-04	Solives à renforcer, axes D / F	616,28 \$ (plus taxes).

**Rés # 15-01-16      PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO # 2 RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE l'entreprise *Chabot Construction* nous a soumis, une facture relative à la réfection de la bibliothèque municipale (Projet : MSA 13-0032-4-1), pour les travaux réalisés en date du 19 décembre 2014;

ATTENDU QUE madame Sylvie Foster, directrice générale, a transmis ladite facture à notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, pour étude et recommandation de paiement;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, à un paiement de 29 013,54 \$ (retenue de 40%), à la firme *Chabot Construction*, représentant le "décompte numéro 2" pour lesdits travaux de réfection de la bibliothèque municipale.

La retenue spéciale de 40 % sur le décompte numéro 2 sera délivrée dès l'acceptation des travaux relatifs aux poutres, tel que recommandé par l'ingénieur en structure de "Groupe Génitique", monsieur Luc Perron.

**Rés # 15-01-17      DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT DU "RAYONNAGE" À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour l'achat du "rayonnage" pour la bibliothèque municipale, auprès des entreprises suivantes :

- Imprimerie de Charlevoix inc.
- Mobilier MBH
- Ray Source.

**Rés # 15-01-18      DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT DU "MOBILIER" À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour l'achat du "mobilier" pour la bibliothèque municipale, auprès des entreprises suivantes :

- Imprimerie de Charlevoix inc.
- Mobilier MBH
- Ray Source.

Note

**TOURNOI DE HOCKEY D'ANTAN 2015**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay fait mention que le "tournoi de hockey d'antan" de Saint-Siméon 2015 se tiendra les 24 et 25 janvier sur le lac à Jean, aux Palissades.

**Rés # 15-01-19**

**DOMMAGES AUX BANDES DE LA PATINOIRE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la lettre expédiée à l'entreprise "Excavation Morneau Tremblay", le 29 décembre 2014, relativement aux dommages causés à des bandes de la patinoire de Saint-Siméon, lors du déneigement de celle-ci par sa machinerie, le 15 décembre dernier. La susdite entreprise est tenue responsable des susdits dommages et devra en assumer les frais, soit pour le remplacement, l'installation et le nettoyage desdites bandes de patinoire.

**Rés # 15-01-20**

**OFFRES D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE ET TOURISME**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres visant l'embauche d'un *agent de développement en culture et tourisme*, pour une période de six (6) mois.

**Rés # 15-01-21**

**LA RANDONNÉE "JIMMY PELLETIER"**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage dans notre municipalité du groupe de cyclistes de l'évènement "La Randonnée Jimmy Pelletier", qui se tiendra du 23 au 27 juin 2015. Les participants seront accueillis à la *place publique Modesto-Zadra* entre 12 h et 13 heures.

**Rés # 15-01-22**

**DEMANDE AU MTQ**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de réitérer notre demande auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour que la courbe très prononcée de la route 138, dans le secteur compris entre le 419 et le 435 de la rue Port-aux-Quilles soit corrigée (voir aussi résolution # 13-08-07).

c.c.

Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire du premier ministre.

**Rés # 15-01-23            DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |           |
|---|-----------|
| - L'Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2015 (taxes incluses)  | 155,22 \$ |
| - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, cotisation 2015 (taxes incluses)                                      | 272,49 \$ |
| - École Marie-Victorin, voyage scolaire de fin d'année pour les élèves de la classe de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année   | 100,00 \$ |
| - Radio MF Charlevoix, aide financière pour la mise en place d'équipements spécialisés pour une diffusion fiable à Saint-Siméon | 500,00 \$ |

**CORRESPONDANCE :**

- **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**  
Non-reconnaissance de droits acquis dans le dossier # 381262.
- **RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**  
Invitation à nous joindre à la "Fête des voisins 2015".
- **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
Accusé de réception de notre résolution contre la fusion de la Commission scolaire de Charlevoix avec celle des Premières-Seigneuries.
- **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC / CONTRÔLE ROUTIER**  
Refus de reconnaître notre *Programme d'entretien préventif (PEP)*.
- **COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE CHARLEVOIX**  
Refus à sa demande d'utiliser le *Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay* pour les funérailles.

**Note                            MOTION DE FÉLICITATIONS**

Monsieur Réjean Hébert émet une motion de félicitations à l'entrepreneur chargé de l'entretien des chemins d'hiver pour les secteurs de Port-au-Persil, Port-aux-Quilles et Baie-des-Rochers, ainsi qu'au personnel de municipalité affecté à cette tâche.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 05 et prend fin à 20 h 07.

**Rés # 15-01-24            FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 07.



*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale